

POLICY D'UTILISATION DU NOM ET DU LOGO SCIENSANO

Selon de Code de droit de propriété intellectuelle, le titulaire d'une marque a le monopole d'utilisation et définit les conditions d'utilisation qu'il veut mettre en place.

Conditions d'utilisation du logo et/ou du nom Sciensano :

1. Rigueur scientifique et neutralité :

a. en cas d'utilisation de notre nom et/ou notre logo pour traiter d'informations publiées, de recherches ou autres documents produits par Sciensano, l'utilisateur se doit de ne pas déformer la source d'information initiale afin de produire une représentation fidèle de la vision de Sciensano. Ce devoir de représentation équilibrée sous-tend l'obligation pour l'utilisateur de ne pas ajouter et/ou omettre certaines informations susceptibles de modifier le message initial de Sciensano;

Les activités de Sciensano étant réalisées à des fins de santé publique, nous exhortons les firmes privées à la plus grande rigueur à l'égard de l'image qu'elles pourraient donner de Sciensano en faisant référence à cette institution, en particulier dans le développement de matériel promotionnel (exemples non exhaustif: brochures, flyers, posters,... et médias digitaux divers).

2. Référencement :

a. Si la source initiale utilisée est disponible, l'utilisateur qui y fait référence en utilisant notre logo et/ou notre nom, se doit de référencer complètement cette source initiale, soit en ajoutant le document digital produit par Sciensano soit en ajoutant le lien vers l'information produite par Sciensano.

b. La demande d'un fournisseur de biens ou de services de citer Sciensano comme client et d'ajouter son logo sur son site internet est acceptable à la condition que ceci soit présenté de manière neutre (ex: « Ils nous ont fait confiance »).

L'utilisateur du logo et/ou du nom Sciensano accepte les conditions d'utilisation précitées et reconnaît encourir des poursuites en cas de non-respect de celles-ci.